

Lettre recommandée avec A.R.

Le mardi 26 mars 2019

CONVOCAION

Nous vous prions de bien vouloir assister à l'Assemblée Générale ORDINAIRE de copropriété de l'immeuble sis :

LES GLIERES
110 RUE DE PINON -BSM-
73700 BOURG SAINT MAURICE

qui se déroulera :

vendredi 26 avril 2019 à 13h30

**DANS LA SALLE LE CHORUS
AVENUE DU MARECHAL LECLERC 73700 BOURG SAINT MAURICE**

Cette Assemblée Générale Ordinaire sera appelée à délibérer sur les questions inscrites à l'Ordre du jour ci-joint.

Article 22 de la loi du 10 Juillet 1965

Au cas où vous ne pourriez pas assister à cette Assemblée et pour permettre à la majorité nécessaire d'être atteinte, nous vous rappelons que :

« Tout copropriétaire peut déléguer son droit de vote à un mandataire que ce soit ou non un membre du syndicat »

Tout mandataire ne peut recevoir plus de trois délégations par vote

Toutefois, un mandataire peut recevoir plus de trois délégations de vote si le total des voix dont il dispose lui-même et celles de ses mandats, n'excède pas 10% des voix du Syndicat.

Le Syndic ou ses préposés ne peuvent recevoir de délégations.

Les règles de majorité selon la loi du 10 Juillet 1965 sont les suivantes :

Art.24 : majorité des voix exprimées des copropriétaires présents ou représentés.

Art.25 : majorité des voix de tous les copropriétaires du syndicat.

Art.25-1 : si l'assemblée générale des copropriétaires n'a pas décidé à la majorité prévue à l'article précédent mais que le projet a recueilli au moins le tiers des voix de tous les copropriétaires composant le syndicat, la même assemblée peut décider à la majorité prévue à l'article 24 en procédant immédiatement à un second vote. Si le projet n'a pas recueilli au moins le tiers des voix de tous les copropriétaires, une nouvelle assemblée générale, si elle est convoquée dans le délais maximal de trois mois, peut statuer à la majorité de l'article 24.

Cet Art.25-1 n'est pas applicable aux décisions comportant les travaux de transformation, addition ou amélioration, à la demande d'individualisation des contrats de fourniture d'eau et à la réalisation des études et travaux nécessaires à cette individualisation.

Art.26 : majorité des voix de tous les copropriétaires en nombre représentant au moins les 2/3 des voix du syndicat.

Comptant sur votre présence, nous vous prions de croire, en l'assurance de nos sentiments dévoués.

ORDRE DU JOUR

- 01 Election du président de séance
- 02 Election du 1er scrutateur
- 03 Election du second scrutateur
- 04 Election du secrétaire de séance
- 05 Compte-rendu d'exécution de la mission du conseil syndical
- 06 Situation des impayés - Rappel règlement des charges de copropriété
- 07 Approbation des comptes de l'exercice 2018
- 08 A la demande de M. MANK - Quitus au syndic
- 09 Information sur le départ de M. BASTIAN
- 10 Validation du nouveau de contrat de chauffage (chauffage de base et piscine)
- 11 Fourniture d'électricité - Validation du nouveau contrat Electricité de Savoie
- 12 Désignation du vérificateur des comptes
- 13 Montant des marchés et contrats au delà duquel la consultation du conseil syndical est obligatoire (article 21)
- 14 Montant des marchés et contrats nécessitant une mise en concurrence obligatoire (article 21)
- 15 Modification du budget prévisionnel de l'exercice 2019
- 16 Approbation du budget prévisionnel du prochain exercice 2020
- 17 Travaux de rénovation des parties communes intérieures - Lot revêtement de sol
- 18 Honoraires du syndic sur les travaux de rénovation des parties communes et le suivi administratif et comptable
- 19 Travaux de rénovation des parties communes intérieures - Lot peinture
- 20 Honoraires du syndic sur les travaux de rénovation des parties communes et le suivi administratif et comptable
- 21 Travaux d'entretien des boiseries extérieures des façades Sud du bloc E, Ouest du bloc D, Est du bloc G
- 22 Honoraires du syndic sur les travaux de rénovation des parties communes et le suivi administratif et comptable
- 23 Travaux de remplacement des appliques d'éclairage dans les six escaliers par des globes à allumage automatique
- 24 Honoraires du syndic sur les travaux de remplacement des appliques et le suivi administratif et comptable
- 25 Travaux de remplacement des appliques d'éclairage dans la cage d'escalier des garages par des globes à allumage automatique
- 26 Honoraires du syndic sur les travaux de remplacement des appliques d'éclairage et le suivi administratif et comptable
- 27 Travaux d'installation d'un phare LED sur un mat d'éclairage (parking supérieur)
- 28 Honoraires du syndic sur les travaux d'installation d'un phare LED et le suivi administratif et comptable
- 29 Travaux de création de 10 places de stationnements supplémentaires avec une emprise sur une partie du talus situé sur le parking inférieur et marquage au sol (article 30)

- 30 Honoraires du syndic sur les travaux de création de 10 places de stationnements et le suivi administratif et comptable
- 31 Délégation de pouvoir sur les travaux de création de 10 places de stationnements
- 32 Travaux de réfection des peintures des marches des 6 escaliers intérieurs
- 33 Honoraires du syndic sur les travaux de réfection des peintures des marches et le suivi administratif et comptable
- 34 Travaux de création d'une plateforme de stationnement des cyclos en extérieur contre la façade Est de la tour (article 30)
- 35 Honoraires du syndic sur de création d'une plateforme de stationnement et le suivi administratif et comptable
- 36 travaux de remplacement des fenêtres de toit des appartements 252 B, 453 et 254
- 37 Honoraires du syndic sur travaux de remplacement des fenêtres de toit et le suivi administratif et comptable
- 38 Travaux de taille de certains feuillus et remplacement des sapins morts
- 39 Honoraires du syndic sur les travaux de taille et le suivi administratif et comptable
- 40 Demandes de M. BELATRECHE
- 41 Demandes de M et MME DENY
- 42 Décision à prendre sur l'assermentation du gardien des GLIERES
- 43 Informations sur les procédures
- 44 Information sur la procédure contre M. FAURE - studio 19
- 45 Point sur les clés
- 46 Questions diverses